

[Ajouter à mes favoris](#)



Ce concours mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes et les associe activement à la vie de la Métropole. Les projets soutenus visent à dessiner un territoire encore plus respectueux des principes du développement durable.

Conditions pour participer à ce concours

Etre âgé de 18 à 30 ans, résider sur le territoire de la Métropole ou porter un projet à réaliser sur ce territoire. En outre le projet doit présenter un axe fort lié à l'environnement et au développement durable, en lien avec les compétences de la Métropole.

Sur quels thèmes peuvent porter les projets ?

Les candidats au concours doivent porter des projets en lien avec les compétences de la Métropole, soit :

- Développement économique
- Environnement et développement durable
- Services publics (transport, eau, assainissement, déchets, voirie)
- Solidarité (politique de la ville, insertion des publics en difficulté, lutte contre les discriminations)
- Culture

-
- Tourisme
 - Sports
 - Habitat, logement
 - Enseignement supérieur et recherche
 - Coopération décentralisée

À la clé : une **aide financière de la Métropole** pouvant atteindre 5000 €.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole pourra accorder une prime complémentaire (jusqu'à 2500 €) aux jeunes lauréats habitant dans la géographie prioritaire ou qui portent un projet visant directement le développement de ces territoires.

Calendrier du concours

- Fin de dépôt des candidatures le 11 septembre,
- Présélections en octobre : entre 5 et le 9 octobre,
- Auditions en novembre : entre le 2 novembre et le 13 novembre,
- Proclamation des résultats en décembre.

[> Déposez votre dossier de candidature](#)

[Créactifs](#)

-

Liens transversaux de livre pour Concours Créactifs

- [‹ L'accompagnement à la création](#)
- [Haut](#)
- [Les cafés de la création ›](#)